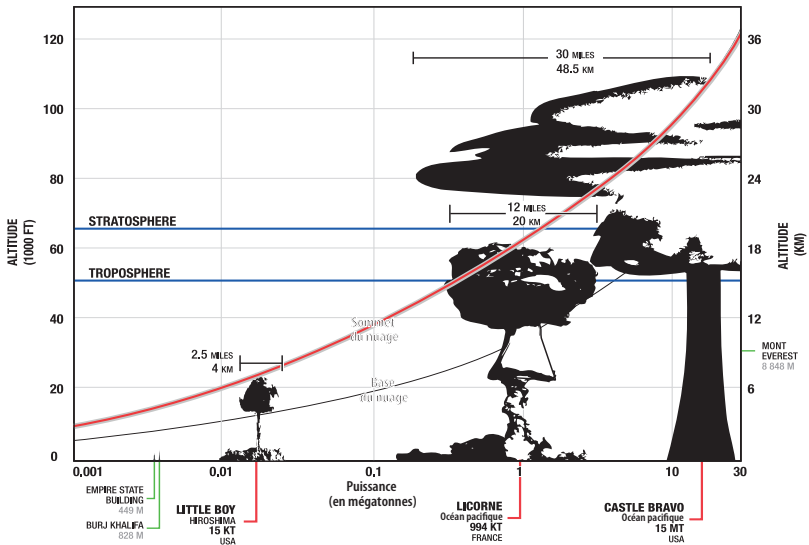


RÉDUCTION DES ARSENAUX

La résolution de l'Union interparlementaires de 2009 sur la non-prolifération et le désarmement commence par appeler « tous les États dotés d'armes nucléaires à procéder à des réductions plus importantes, plus rapides et irréversibles de tous les types d'armes nucléaires. »⁴⁶

Les arsenaux des neuf États détenteurs d'armes nucléaires comprennent quelque 19 000 engins nucléaires. La puissance explosive de ces armes est de l'ordre de 6 milliards de tonnes (6 000 mégatonnes de TNT), soit un pouvoir de destruction 500 000 fois supérieur à celui des bombes qui ont détruit Hiroshima et Nagasaki en 1945. La déflagration, les rayonnements et les conséquences climatiques qui découleraient de l'utilisation de ces armes représentent pour la planète la menace la plus destructive jamais créée par l'homme.

Figure 2 : Hauteur du champignon atomique en fonction de la puissance de l'explosion.



Source : Nucleardarkness.org

Au plus fort de la guerre froide, les engins nucléaires étaient presque trois fois plus nombreux.

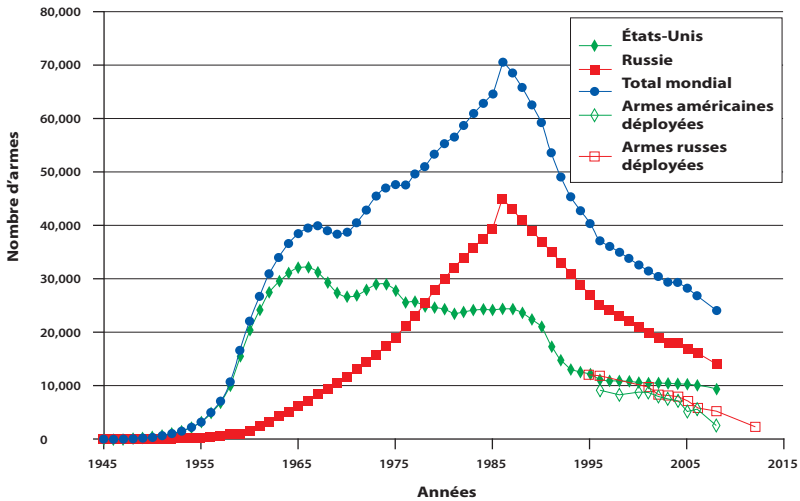
En 1986, au sommet historique de Reykjavik, le Président des États-Unis, Ronald Reagan, et le Secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique, Mikhaïl Gorbatchev, ont rejeté la logique nucléaire de l'époque (détenir toujours plus d'armes nucléaires, toujours plus puissantes et plus diverses). Ils ont ainsi mis fin à la course aux armements nucléaires et il s'en est fallu de peu qu'ils ne se mettent d'accord sur la suppression totale de ces armes. Ce sommet a ouvert la voie à la signature d'une série de traités et d'accords de limitation des armements entre les deux pays. Depuis la fin de la guerre froide, les États-Unis et la Fédération de Russie ont ainsi réduit leurs arsenaux et leur puissance nucléaire de manière continue, substantielle et vérifiable.

D'autres États dotés d'armes nucléaires ont également réduit leurs arsenaux et certains États, qui avaient hérité d'armes nucléaires après la dissolution de l'Union soviétique ou disposaient par eux-mêmes de programmes nucléaires avancés ont démantelé et détruit leurs arsenaux.

En outre, le nombre d'armes nucléaires déployées dans des territoires étrangers, en particulier par les États-Unis dans les États membres de l'OTAN, a été réduit de 95 % par rapport au niveau observé au plus fort de la guerre froide, avec un retrait complet de ces armes dans au moins un des États dans lesquels elles étaient déployées. Actuellement, environ 200 engins nucléaires américains sont encore déployés dans des États membres de l'OTAN.

De nouvelles réductions notables des arsenaux de Washington et de Moscou (qui contrôlent ensemble plus de 90 % des armes nucléaires du monde) sont essentielles à la réalisation des grands objectifs de sécurité nucléaire, de même qu'une réduction des arsenaux des autres États dotés d'armes nucléaires. Ceux-ci ont d'ailleurs, tous les cinq, convenu lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010 d'entamer un processus multilatéral de négociations pour :

- progresser rapidement vers une réduction globale du stock mondial de tous les types d'armes nucléaires ;
- aborder la question de toutes les armes nucléaires, quel que soit leur type ou leur emplacement⁴⁷.

Figure 3 : Stocks nucléaires mondiaux, américains et russes.

De telles diminutions permettraient de réduire la menace d'une guerre nucléaire à grande échelle et de renforcer la confiance entre les États dotés d'armes nucléaires. Elles marqueraient également la volonté politique de ces États de remplir leurs engagements en matière de désarmement, encourageant par ce fait même les autres pays à adopter des mesures de non-prolifération plus strictes. L'accord de base du TNP prévoyait que les États non dotés d'armes nucléaires ne chercheraient pas à en acquérir et accepteraient un système de contrôle de la non-prolifération en échange de l'engagement des États dotés d'armes nucléaires d'avancer de manière systématique vers le désarmement nucléaire.

La réduction des arsenaux pourrait, à court et moyen termes, être accélérée par un changement des politiques et pratiques de dissuasion nucléaire des États dotés d'armes nucléaires (reconnaissance de la dissuasion comme objectif unique de l'arme nucléaire, mise hors d'état d'alerte de toutes les forces nucléaires, abandon de la politique de lancement sur alerte et de la doctrine, qui peut être considérée comme illégale, de riposte massive).

S'agissant des armes nucléaires déployées dans les pays de l'OTAN (armes tactiques ou sous-stratégiques), certains de ces pays ont eu tendance à subordonner la poursuite des réductions et la suppression totale de ces

armes à l'accord de la Fédération de Russie de réduire ses propres armes tactiques, dont le nombre est bien supérieur. D'autres estiment que la réduction unilatérale des armes nucléaires de l'OTAN ne menacerait pas leur sécurité tout en incitant la Fédération de Russie à prendre des mesures, comme ce fut le cas des initiatives nucléaires présidentielles unilatérales de 1991 (voir ci-dessous). Il faut garder en ligne de mire les objectifs d'élimination des arsenaux d'armes nucléaires et de désarmement nucléaire généralisé, qui seraient grandement facilités par l'abandon de la dissuasion nucléaire et son remplacement par d'autres politiques de sécurité (voir l'encadré ci-dessous **Arsenaux nucléaires : combien faut-il d'armes nucléaires pour assurer la dissuasion?**)

Arsenaux nucléaires

Combien faut-il d'armes nucléaires pour assurer la dissuasion ? 1 500, 150, 15, 5 ou ... 0 ?

Cette question rappelle celle que se posaient les théologiens il y a quelques siècles à propos du nombre d'anges capables de danser simultanément sur une tête d'épingle. La réponse dépend plus de la perspective adoptée vis-à-vis de la sécurité que d'une réalité empirique. En supposant que la dissuasion nucléaire est efficace – et les opinions divergent sur ce point – un petit nombre d'armes nucléaires devrait suffire à menacer un autre pays de lui infliger des dommages « inacceptables » en réponse à un acte d'agression potentiel ou effectif. La République populaire démocratique de Corée, par exemple, dispose désormais d'une politique de dissuasion fondée sur un petit nombre d'armes nucléaires (inférieur à dix). Mais qu'entend-on par « dommages inacceptables » ? Il n'en existe pas de définition quantifiée. Quelle part des forces militaires, du territoire et des biens de l'ennemi faut-il menacer pour réussir à dissuader un pays agresseur déterminé à l'attaque ?

Les avis sont également très diversifiés quant au type et au nombre des cibles sur lesquelles l'arsenal nucléaire doit être pointé. Les doctrines nucléaires actuelles assignent de multiples finalités aux armes nucléaires : dissuader un ennemi de lancer une attaque nucléaire, répondre à la mise au point potentielle d'armes chimiques ou biologiques, ou même contrer la menace d'armes classiques. Par ailleurs, les stratèges militaires ont tendance à réclamer davantage d'armes nucléaires lorsqu'ils craignent que celles dont ils disposent ne soient détruites par des systèmes de défense anti-missiles balistiques ou par une attaque « en premier » de

l'autre camp. Une telle attaque apparaît possible dans la mesure où les États-Unis comme la Fédération de Russie ont effectivement une politique d'emploi « en premier » de leurs armes nucléaires qui sont en état de haute alerte. L'adoption d'une politique d'objectif unique (dans laquelle les armes nucléaires ont pour seul objectif de dissuader un autre pays de recourir à l'arme nucléaire) avec renoncement à un emploi en premier, la levée de l'état d'alerte, le transfert des armes nucléaires sur des sous-marins (quasiment invulnérables à une attaque « en premier »), et la maîtrise des systèmes de défense contre les missiles balistiques permettraient d'envisager différemment le besoin invoqué par les militaires de détention d'un grand nombre d'armes nucléaires.

Il existe donc des points de vue très différents sur le nombre des armes nucléaires nécessaires pour garantir la dissuasion, y compris dans les camps respectifs des États-Unis et de la Fédération de Russie. Ce nombre peut ainsi varier d'une dizaine à plus de mille.

Si les États détenteurs d'armes nucléaires tenaient compte du droit international dans leur programme militaire nucléaire, ils ne devraient pas en détenir beaucoup (voire pas du tout), les lois applicables en temps de guerre empêchant l'utilisation d'armements qui frappent sans discrimination les civils, causent des dommages étendus, graves et de long terme à l'environnement, violent un territoire neutre ou causent des maux superflus (notamment de longues maladies) aux combattants. Ces dispositions devraient suffire à exclure définitivement l'utilisation d'armes nucléaires à l'encontre ou à proximité des villes, et même dans la plupart des autres lieux, en limitant leur emploi à des cibles militaires sous réserve qu'elles répondent aux exigences du droit (Cf. **Chapitre 9, Lois et règles : vers le non-emploi et l'interdiction**).

La question essentielle est de savoir si, au XXI^e siècle, la dissuasion doit encore nécessairement être liée à l'arme nucléaire. La dissuasion est un processus qui consiste à convaincre un agresseur potentiel qu'il tirera moins d'avantages que d'inconvénients d'une attaque, et donc de l'empêcher de passer à l'acte. Du côté des inconvénients, il existe un large éventail de répliques à une agression : sanctions diplomatiques, sanctions ciblées, incriminations pénales, sanctions générales ou action militaire. La plupart des États n'ont jamais inclus l'arme nucléaire dans leur politique de sécurité ni leur stratégie de dissuasion. Tout en reconnaissant que, durant la guerre froide, les armes nucléaires ont joué un rôle fondamental de dissuasion pour les États dotés de l'arme nucléaire et leurs alliés, un nombre croissant d'anciens hauts responsables politiques défendent désormais l'idée que ces armes ne sont plus nécessaires pour assurer la dissuasion à l'heure de la mondialisation. (Cf. **Chapitre 5. Dissuasion nucléaire et sécurité**).

Bonnes pratiques

ÉTATS DÉTENTEURS

Exemples

A. Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire de 1987

Vérifier les efforts de désarmement relatifs à une catégorie complète d'armes

B. Initiatives nucléaires présidentielles de 1991

Démontrer l'intérêt des mesures unilatérales

C. Traité sur la réduction des armements stratégiques de 1991 (Start I)

Vérifier les efforts de désarmement relatifs aux armes stratégiques

D. Afrique du Sud, Bélarus, Kazakhstan et Ukraine

Renoncer à la détention d'armes nucléaires

E. Royaume-Uni : Réexamen de la politique de sécurité et de défense stratégique de 2010

Réductions unilatérales

F. Traité sur la réduction des armements stratégiques de 2010 (nouveau Start)

Nouvelles diminutions vérifiées

Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire de 1987

A

Vérifier les efforts de désarmement relatifs à une catégorie complète d'armes

Aux termes de ce traité, les États-Unis et l'Union soviétique se sont engagés à supprimer et à renoncer définitivement à la totalité de leurs missiles balistiques sol-sol et de leurs missiles de croisière, nucléaires et conventionnels, ayant une portée de 500 à 5 500 kilomètres. Ce traité a mené à la destruction par les parties d'un total de 2 692 missiles à portée courte, moyenne et intermédiaire. Aucun de ces deux pays ne déploie plus ce genre d'armement.⁴⁸

Avec le traité FNI de 1987, entré en vigueur le 1^{er} juin 1988, les superpuissances acceptent pour la première fois de réduire leurs arsenaux nucléaires, de supprimer une catégorie entière d'armes nucléaires

(n'incluant toutefois que les missiles et non les ogives nucléaires) et d'accepter des inspections sur place pour le vérifier, ce qui était tout à fait inconcevable jusque-là.⁴⁹ Au 1^{er} juin 1991, date limite prévue par le traité FNI, Washington et Moscou avaient détruit un total de 2 692 missiles à portée courte, moyenne et intermédiaire. Ni l'un ni l'autre des deux pays ne déploie plus actuellement ce type d'armes.

Aux États-Unis comme en Union soviétique, le traité a été approuvé par les Commissions des affaires étrangères et a rencontré un soutien marqué dès sa signature. Il a d'abord été ratifié par le Sénat américain (93-5), puis par le Soviet Suprême.

La résolution de l'Union interparlementaires de 2009 sur la non-prolifération et le désarmement reconnaît l'importance du traité FNI et « appelle tous les États à appuyer les initiatives visant à donner une portée mondiale aux obligations énoncées dans le [Traité FNI] et à promouvoir la coopération sur la question de la défense antimissile, en commençant par une évaluation conjointe des menaces éventuelles ».⁵⁰

B**Initiatives nucléaires présidentielles de 1991****Démontrer l'intérêt des mesures unilatérales**

Mesures unilatérales (mais réciproques) prises par les États-Unis et l'Union soviétique afin, notamment, de mettre la totalité des bombardiers nucléaires hors d'état d'alerte, de retirer les armes nucléaires tactiques des navires de surface et d'arrêter le développement de corps de rentrée multiples (ogives multiples montées sur un seul missile).

En septembre 1991, George Bush, Président des États-Unis, annonce des mesures unilatérales de désarmement nucléaire, notamment la suppression de toutes les armes nucléaires de courte portée sol-sol, le retrait de toutes les armes nucléaires tactiques des navires de surface et des sous-marins d'attaque américains, la mise hors d'état d'alerte de tous les bombardiers stratégiques américains porteurs d'armes nucléaires (enlèvement des bombes des avions) et l'annulation des recherches en cours sur la mise au point des corps de rentrée multiples.

Le mois suivant, Mikhaïl Gorbatchev, Président de l'Union soviétique, répond par l'annonce de mesures similaires de désarmement nucléaire du côté de l'Union soviétique, accompagnées de mesures supplémentaires,

en particulier le démantèlement de tous les missiles nucléaires anti-aériens et la destruction de toutes les mines nucléaires.

Autant de mesures que les deux dirigeants étaient convaincus de pouvoir prendre de manière unilatérale (mais réciproque) pour prouver leur bonne foi et éviter de longues négociations. Par la prise de mesures unilatérales, chaque partie a incité l'autre partie à en faire autant, voire plus, transformant la course aux armements en course au désarmement, doublée, naturellement, de préoccupations et de précautions sécuritaires. Ces mesures unilatérales ont complété les négociations en cours sur la réduction du nombre des armes stratégiques nucléaires déployées et de leurs systèmes de lancement, les missiles balistiques intercontinentaux (ICBM).

Les parlementaires des États dotés d'armes nucléaires peuvent encourager les dirigeants de leurs pays à entamer une réflexion féconde et à prendre des mesures unilatérales supplémentaires pour débloquer les négociations et favoriser le désarmement de part et d'autre.

Traité sur la réduction des armements stratégiques de 1991 (START I)

C

Vérifier les efforts de désarmement relatifs aux armes stratégiques

Aux termes de ce traité, l'Union soviétique et les États-Unis s'engageaient à ne pas déployer plus de 6 000 ogives nucléaires montées sur un maximum de 1 600 missiles balistiques intercontinentaux, missiles balistiques lancés à partir d'un sous-marin ou bombardiers lourds. START I prévoyait, en outre, une réduction, par l'Union soviétique, de 50 % de ses missiles balistiques lourds SS-18.⁵¹

Le 31 juillet 1991, après quelque dix ans de pourparlers complexes, les États-Unis et l'Union soviétique signaient le traité START I. Cinq mois plus tard, l'Union soviétique éclatait, laissant la place à quatre États indépendants détenant des armes nucléaires : le Bélarus, le Kazakhstan, la Fédération de Russie et l'Ukraine. Le 23 mai 1992, les États-Unis et ces quatre États signaient le Protocole de Lisbonne, aux termes duquel ces cinq nations devenaient parties au traité START I.⁵²

START I, dont l'objectif était de réduire la menace de conflit nucléaire par une diminution vérifiable des importants arsenaux nucléaires détenus par les États-Unis et l'Union soviétique (puis la Russie, le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine), appelait chacune des parties à limiter ses forces nucléaires stratégiques à 1 600 missiles balistiques intercontinentaux, missiles balistiques lancés à partir de sous-marins ou bombardiers lourds, et à réduire ses ogives à 6 000 (dont un maximum de 4 900 montées sur des missiles balistiques) en l'espace de sept ans. START I prévoyait, en outre, une réduction, par l'Union soviétique, de 50 % de ses missiles balistiques lourds SS-18.⁵³

L'un des points forts de ce traité a été la mise en place d'une surveillance constante, comprenant douze types d'inspection sur place.⁵⁴ En outre, START I prévoyait des échanges réguliers de données et la notification des nouveaux développements nucléaires : des mesures cruciales à l'établissement d'une confiance mutuelle et d'une transparence renforcée.

Le traité START I a été ratifié par le sénat américain le 1^{er} octobre 1992, et par le Soviet suprême le 4 novembre de la même année. Après sa ratification par les Parlements du Kazakhstan (2 juillet 1992), du Bélarus (4 février 1993) et de l'Ukraine (18 novembre 1993), ces trois pays ont rejoint le TNP en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires. Le traité START I est entré en vigueur le 5 décembre 1994 et sept années plus tard les États-Unis et la Fédération de Russie étaient parvenus aux niveaux prévus par START I de 6 000 ogives déployées.⁵⁵ Le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine ont complètement retiré de leurs territoires les arsenaux d'armes nucléaires légués par l'Union soviétique.

D

Afrique du Sud, Bélarus, Kazakhstan et Ukraine

Renoncer à la détention d'armes nucléaires

Montrer le bon exemple – les pays qui ont volontairement renoncé à la détention d'armes nucléaires

Après l'effondrement de l'Union soviétique, l'Ukraine, le Kazakhstan et le Bélarus ont hérité d'arsenaux nucléaires qui ont fait de ces pays les troisième, quatrième et huitième puissances nucléaires du monde. Le traité FNI et le traité START I de 1991 ont tous deux été modifiés pour que ces pays y deviennent parties. En conséquence, ces trois États ont

démantelé et retiré de leurs territoires les armes stratégiques offensives et les installations visées par le traité FNI.

De même, en 1989, l'Afrique du Sud a volontairement démantelé son programme d'armement nucléaire (qui incluait six engins nucléaires déjà construits et un en construction) et a adhéré au TNP en 1991.

E

Royaume-Uni : Réexamen de la politique de sécurité et de défense stratégique de 2010

Réductions unilatérales

Abaissement du nombre des ogives embarquées sur chaque sous-marin (d'un maximum de 48 à un maximum de 40), diminution du nombre d'ogives opérationnelles (de moins de 160 à 120 maximum) et réduction de l'arsenal d'armes nucléaires britannique de 25 %, soit 180 au maximum.⁵⁶

Comme le souligne son document de réexamen de la politique de sécurité et de défense stratégique 2010 (Defence & Security Review), le gouvernement britannique s'est engagé à réduire la capacité de son système de missiles nucléaires Trident installés sur des sous-marins. Le nombre d'ogives embarquées par chaque sous-marin sera ramené de 48 à un maximum de 40, le nombre des missiles opérationnels sur les sous-marins de la classe Vanguard sera réduit à 8 maximum, le nombre des ogives opérationnelles ne pourra dépasser 120 (contre 160 précédemment) et l'arsenal d'armes nucléaires du Royaume-Uni sera limité à 180, soit une diminution de 25 %.

C'est là un exemple des mesures de désarmement unilatéral qui peuvent être prises par un gouvernement s'il juge qu'elles ne mettent pas sa sécurité en danger. Point essentiel, ce réexamen a donné lieu à un large débat au parlement. Toutefois, le document final ne reflète pas le point de vue, largement représenté au parlement, selon lequel le gouvernement britannique devrait s'engager plus avant dans des négociations visant à instaurer une interdiction des armes nucléaires à l'échelle de la planète (dans le cadre d'une convention) et prendre des dispositions unilatérales plus fermes, en renonçant totalement aux armes nucléaires qui sont inutiles pour la sécurité du pays et représentent une charge importante pour les dépenses publiques.

F

Traité sur la réduction des armements stratégiques de 2010 (Nouveau START)

Nouvelles diminutions vérifiées

Les deux parties s'engagent à ne pas déployer plus de 1 550 bombes et ogives nucléaires stratégiques. Les lanceurs de missiles balistiques intercontinentaux (ICBM), les lanceurs de missiles balistiques à partir de sous-marins (SLBM) et les bombardiers lourds sont limités à 800, déployés ou non déployés. Les ICBM, les SLBM et les bombardiers lourds déployés et assignés à une mission nucléaire sont limités à 700.⁵⁷

Le Nouveau START a été signé le 8 avril 2010 par le Président des États-Unis Barack Obama et le Président de la Fédération de Russie Dmitri Medvedev. Il est entré en vigueur le 5 février 2011.⁵⁸

Le Nouveau START stipule que sept ans après son entrée en vigueur (février 2018), les deux parties seront autorisées à disposer d'un maximum de 1 550 bombes et ogives nucléaires stratégiques déployées. Les lanceurs d'ICBM, les lanceurs de SLBM et les bombardiers lourds sont limités à 800, déployés ou non déployés. Les ICBM, les SLBM et les bombardiers lourds déployés et assignés à une mission nucléaire sont limités à 700. Chaque bombardier est comptabilisé comme une ogive.⁵⁹ Comme le traité START I, le Nouveau START ne prévoit ni supervision ni limitation des ogives et des bombes une fois qu'elles ont été retirées des lanceurs déployés. Les missiles non déployés font l'objet d'un contrôle sans que leur nombre ne soit limité.

Point important, le traité établit un système détaillé de vérification, comprenant des échanges réguliers de données actualisées, une liste exhaustive des actions relatives aux armes nucléaires soumises à notification et la réalisation annuelles de 18 inspections sur site.

Dans les deux pays, le Nouveau START a été bien accueilli par la majorité comme par l'opposition ; il a été approuvé par les commissions d'experts idoines qui ont recommandé sa ratification. Il a été ratifié par le Sénat américain le 22 décembre 2010 et par la Douma d'État le 25 janvier 2011.⁶⁰

Les responsables politiques américains et russes ont indiqué qu'ils prépareraient des pourparlers en vue de nouvelles réductions.



Recommandations à l'intention des parlementaires

- Encourager les gouvernements à prendre d'urgence des mesures de promotion de nouvelles réductions substantielles et irréversibles des stocks d'armes nucléaires, en toute transparence, dans un cadre unilatéral, bilatéral ou multilatéral.
- Pour les législateurs des États du P5 (Chine, États-Unis, Fédération de Russie, France et Royaume-Uni) : exhorter les gouvernements à recourir au processus dont ces États ont convenu à la Conférence d'examen du TNP de 2010 pour engager des réductions des arsenaux, prendre d'autres mesures plurilatérales et annoncer ces engagements dans les réunions relatives au TNP.
- Pour les législateurs américains et russes : saisir l'occasion créée par le Nouveau START pour traiter les questions susceptibles de favoriser d'autres accords de maîtrise des armements entre les États-Unis et la Russie, notamment pour l'introduction de dispositifs supplémentaires de contrôle des armes nucléaires tactiques opérationnelles (non stratégiques), des systèmes de défense antimissiles balistiques et des armes classiques.

Bonnes pratiques**ALLIÉS DES EDAN****Exemples****A. Le Canada et la Grèce**

Retrait unilatéral des armes nucléaires tactiques déployées

B. Cinq États membres de l'OTAN

Appel au retrait des armes tactiques

C. Japon

Encourager la réduction des arsenaux

A**Le Canada et la Grèce****Retrait unilatéral
des armes nucléaires tactiques déployées**

Sans que cela ait jamais été reconnu officiellement, il est notoire qu'entre 1965 et 1984, un certain nombre d'armes nucléaires américaines étaient déployées sur le territoire canadien et que d'autres étaient déployées en Europe avec des forces canadiennes (notamment des missiles sol-air BOMARC CIM-10, des fusées Honest John équipées d'ogives nucléaires W31, des fusées nucléaires Genie W25 chargées sur 54 chasseurs CF-101 Voodoo et des ogives nucléaires équipant 6 escadrons de CF-104 Starfighter (soit environ 90 aéronefs). L'opinion publique canadienne opposée à ces déploiements obtient une première victoire en 1972, avec le retrait de trois de ces systèmes alors que Pierre Trudeau est Premier ministre. Le dernier engin nucléaire est retiré en 1984.

La Grèce héberge des engins nucléaires dès le début des années 60 sur la base aérienne d'Araxos (missiles Nike Hercules et chasseurs-bombardiers A-7 équipés d'armes nucléaires). En 2001, la réticence de la Grèce au moment de remplacer les chasseurs-bombardiers par des F-16 américains mène finalement au retrait des armes nucléaires américaines encore déployées en Grèce.

Le retrait des armes nucléaires des territoires du Canada et de la Grèce, sans impact apparent sur la sécurité de ces pays ou leurs relations avec les

États-Unis pourrait laisser envisager le retrait unilatéral similaire d'armes nucléaires déployées sur le territoire d'autres pays.

B

Cinq États membres de l'OTAN

Appel au retrait des armes nucléaires tactiques

Le *Bulletin of Atomic Scientists* souligne que 150 à 200 armes nucléaires tactiques américaines sont déployées en Europe et entreposées dans six bases réparties dans cinq pays : Belgique, Allemagne, Italie, Pays-Bas et Turquie.⁶¹ Ces pays ont des accords d'échange nucléaire avec les États-Unis au titre desquels ils sont formés à l'utilisation des armes nucléaires et ont le pouvoir de contrôler ces armes en temps de guerre.

On considère que la Fédération de Russie possède environ 2 000 ogives nucléaires tactiques, probablement déployées pour la plupart à l'ouest du pays.⁶² La Commission sur les armes de destruction massive souligne que les armes tactiques pourraient plus facilement que les armes stratégiques être utilisées par « des non-spécialistes, un groupe terroriste par exemple » et qu'il existe « un risque de vol ou de détournement lors de leur transport ou de leur entreposage ».⁶³ En conséquence, elle recommande que les États-Unis et la Fédération de Russie « conv[iennent] de retirer toutes les armes nucléaires non stratégiques et les rassemble[nt] dans un entrepôt central sur leur territoire, en attendant de les éliminer définitivement ».⁶⁴

L'évolution récente de la situation en Europe laisse espérer que le déploiement des armes nucléaires tactiques touche bientôt à sa fin en Europe et à l'ouest de la Fédération de Russie.

Entre 2005 et 2007, des parlementaires ont pris diverses initiatives en relation avec le déploiement d'armes nucléaires en Europe :

- adoption de résolutions dans les Parlements belge et allemand exhortant les gouvernements des pays de l'OTAN à œuvrer en faveur du retrait des armes nucléaires américaines stationnées en Europe ;
- déclaration commune de parlementaires belges, allemands, italiens, néerlandais et britanniques appelant à mettre fin aux accords de partage nucléaire entre les États-Unis et l'OTAN ;
- déclaration écrite des membres du Parlement européen sur le retrait des armes nucléaires américaines stationnées en Europe ;

- ▀ brefs adressés par les parlementaires aux commandants des sites de déploiement d'armes nucléaires spécifiant que ce déploiement viole le TNP et les lois contre l'usage des armes nucléaires en temps de guerre confirmées par la Cour internationale de Justice en 1996.

En outre, en 2004, dans un rapport sur la prolifération des armes nucléaires, la commission Sciences et technologies de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN a conseillé à cette organisation de déposer « une proposition pour un retrait échelonné et vérifiable des armes nucléaires tactiques d'Europe », étant entendu que celles-ci « n'apportent pas grand-chose à la sécurité européenne ». ⁶⁵ Par la suite, un rapport de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN sur les armes nucléaires américaines non stratégiques en Europe (2010) a examiné toutes les options possibles pour ces armes, y compris un retrait « pur et simple », un retrait partiel (retrait subordonné au démantèlement par la Fédération de Russie de ses armes nucléaires tactiques) et le maintien du *statu quo*. ⁶⁶

Dans les pays de l'OTAN, on est de plus en plus convaincu que le déploiement d'armes nucléaires tactiques ne sert plus aucun objectif militaire pratique. Par ailleurs, ce déploiement d'armes nucléaires dans les pays européens pourrait contrevenir aux articles I et II du TNP qui disposent que les États dotés d'armes nucléaires ne doivent « transférer à qui que ce soit, ni directement ni indirectement, des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs, ou le contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs » et que les États non dotés d'armes nucléaires s'engagent « à n'accepter de qui que ce soit, ni directement ni indirectement, le transfert d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires ou du contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs ». ⁶⁷ De plus, leur retrait pourrait inciter Moscou à prendre des mesures similaires concernant ses armes nucléaires tactiques déployées à l'ouest de la Russie et ouvrir la voie vers de nouveaux accords de maîtrise des armes nucléaires et de désarmement.

Récemment, un rapport d'IKV Pax Christi signalait que 14 États membres de l'OTAN (soit 50 % des pays de cette organisation) sont tout à fait favorables au retrait des armes nucléaires, 10 de ces pays l'accepteraient tandis que deux seulement y sont opposés. ⁶⁸

La nécessité de renouveler la flotte des chasseurs-bombardiers vecteurs des engins est un autre facteur qui pourrait influencer sur le maintien du stationnement d'armes nucléaires américaines tactiques dans ces États.

Les parlementaires de ces pays ont un important rôle à jouer au niveau de la supervision des décisions d'achat et de la budgétisation (voir aussi à ce propos le **Chapitre 8. Dépenses, entreprises et recherche scientifique en matière nucléaire**). En Grèce, par exemple, la décision de ne pas renouveler la flotte d'aéronefs a entraîné le retrait des armes nucléaires tactiques du territoire grec (voir l'encadré « Bonnes pratiques » ci-dessus).

C

Japon

Encourager la réduction des arsenaux

Les États-Unis ont conclu des accords de sécurité avec le Japon en vertu desquels les premiers fournissent au second « une dissuasion nucléaire élargie » sans déploiement d'armes nucléaires sur le territoire japonais ni aucun partage nucléaire (au contraire de ce qui se passe avec les pays de l'OTAN). Au cours de la révision 2009-2010 du dispositif nucléaire des États-Unis (Nuclear Posture Review – NPR), les sénateurs américains se sont opposés à une diminution des armes nucléaires, défendant l'idée que le pays devait maintenir l'éventail et le nombre de celles-ci pour protéger ses alliés. L'idée a été avancée que la réduction de la capacité de dissuasion nucléaire élargie pourrait faire perdre confiance aux alliés, en particulier le Japon, et les inciter à chercher à acquérir par eux-mêmes des engins nucléaires pour s'assurer une force de dissuasion. Ce pourrait en particulier être le cas si les États-Unis réduisaient leur possibilité de recours à l'arme nucléaire comme menace vis-à-vis d'attaques conventionnelles, certains de leurs alliés étant menacés de telles attaques.

Afin de clarifier la position de son pays, le ministre japonais des Affaires étrangères, Katsuya Okada, a fait parvenir à Hillary Clinton, Secrétaire d'État des États-Unis, une lettre de soutien aux positions du Président Obama en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires, appelant les États-Unis à adopter la politique de l'objectif unique (c'est-à-dire que l'arme nucléaire ait pour seule finalité de dissuader les autres États dotés d'armes nucléaires) et indiquant que le Japon ne s'opposerait pas à la réduction de certains systèmes d'armement spécifiques comme les missiles de croisière Tomahawk dont beaucoup d'analystes considèrent qu'ils constituent le principal système déployé dans le cadre de la dissuasion nucléaire élargie en Asie du Nord-Est.

Cette lettre a été appuyée par une lettre similaire adressée par 204 parlementaires japonais de différents partis au Président Obama, appelant également les États-Unis à ratifier le TICE et à poursuivre les négociations avec la Russie sur la réduction des arsenaux nucléaires.

Dans le rapport final de la NPR⁶⁹ présenté au Congrès en 2010, le Président Obama a annoncé un changement d'orientation en faveur d'un « objectif principal » (avec promesse d'évolution vers « l'objectif unique »), l'engagement de renforcer les aspects non nucléaires des alliances de sécurité régionales et la décision de mettre hors service les missiles de croisière Tomahawk.



Recommandations à l'intention des parlementaires

- Demander des informations aux gouvernements sur la présence, le nombre, le rôle et la disponibilité opérationnelle des armes nucléaires tactiques.
- Adopter des résolutions et des déclarations (dans les parlements respectifs ou en conjonction avec les parlements d'autres États membres de l'OTAN) sur le retrait des armes nucléaires tactiques.
- Lancer un débat parlementaire et surveiller les prises de décisions (budgétaires notamment) du gouvernement en rapport avec le renouvellement des bombardiers nécessaire à la poursuite du stationnement d'armes nucléaires tactiques au titre des accords de partage nucléaire.
- Participer activement à des assemblées parlementaires internationales, en particulier l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, afin d'obtenir une révision du concept stratégique de cette organisation et de promouvoir la sécurité sans armes nucléaires conformément à l'engagement de l'OTAN de créer les conditions d'établissement d'un monde exempt d'armes nucléaires.